

DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-471
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Convention de prêt du kit pédagogique Sac à d'EAU
Jeu de sensibilisation aux enjeux liés aux milieux aquatiques**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant que la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques est un des enjeux majeurs du Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère porté par Saint-Flour Communauté ;

Précisant qu'un kit pédagogique à destination des scolaires a été créé en 2024 grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne via l'appel à projet « Educ'Eau » et s'intitule « Sac à d'EAU » ;

Considérant qu'il convient de procéder à la signature d'une convention avant tout prêt de l'outil de sensibilisation « Sac à d'EAU » ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la convention de prêt du kit pédagogique « Sac à d'EAU » avec ses futurs emprunteurs ;

Article 2 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Public de Saint-Flour ;

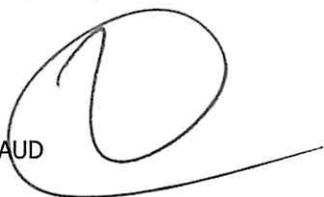
Article 3 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 18 juillet 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le

23 JUL. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 23 JUL. 2025

SAC À D'EAU

Convention de mise à disposition

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

1 rue des Crozes, ZA du Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR

Contact : Coralie DUBOURGNON

c.dubourgnon@saintflourco.fr – 04 71 60 71 54



Emprunteur :

.....

Lieux et dates de mise à disposition :

Contenu :

- 1 panneau magnétique recto verso** (Haie/Rivière)
- 1 panneau magnétique recto verso** (Mare/Territoire)
- **magnets** d'accompagnement, conformément à l'annexe de la convention
- Fichiers d'accompagnement** fournis sur clé USB

Valeur d'assurance : 1 242 € (valeur d'achat)

Une attestation d'assurance devra être adressée par l'emprunteur à Saint-Flour Communauté avant la prise en charge du *Sac à d'EAU*.

Constat d'état :

Un constat est établi par Saint-Flour Communauté avant l'enlèvement du jeu par l'emprunteur ou à la réception dans les locaux de l'emprunteur si Saint-Flour Communauté se charge du transport.

En cas de sinistre ou lors de constatation de tout problème, l'emprunteur s'engage à avertir Saint-Flour Communauté et à confirmer par courrier l'existence et les conditions du sinistre.

Communication :

Tous les documents réalisés pour la communication sur le *Sac à d'Eau* par l'emprunteur devront comporter les logos suivants :



précédés de la mention suivante : *Sac à d'EAU réalisé dans le cadre du Contrat de Progrès Territorial des affluents de la Truyère, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et Saint-Flour Communauté*

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250718-DEC2025-471-AU
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025

Contentieux

La domiciliation de la présente convention est établie au siège de Saint-Flour Communauté, Village d'entreprises – ZA Rozier Coren – 15 100 Saint-Flour

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

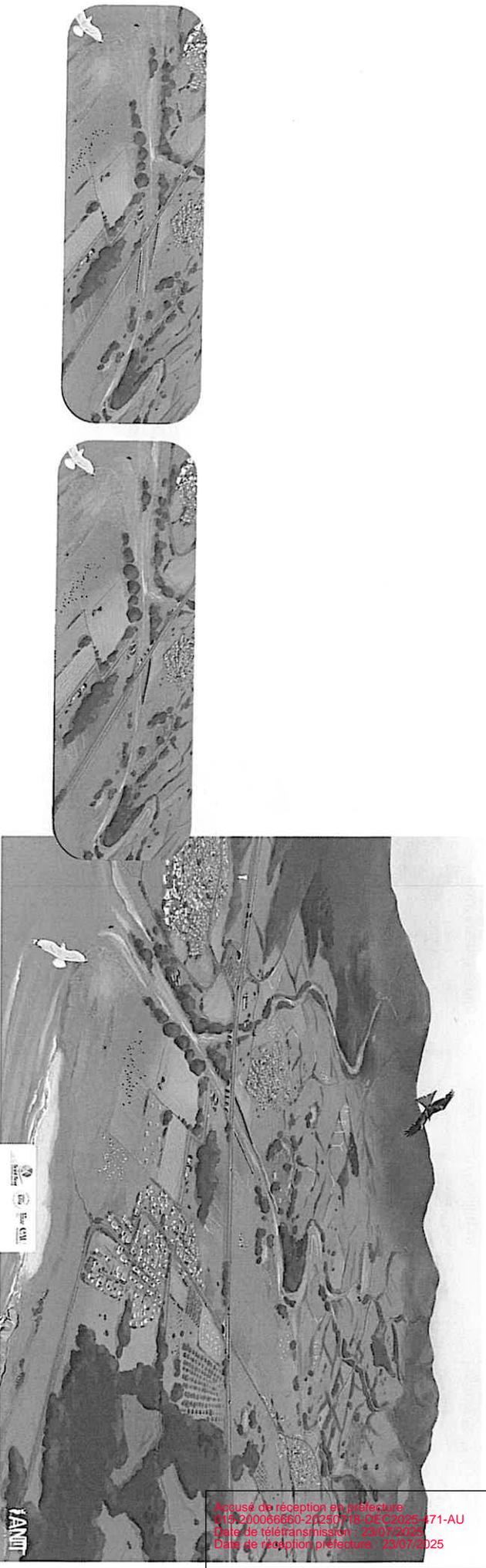
Fait en deux exemplaires originaux
à Saint-Flour, le

Pour Saint-Flour Communauté
La Présidente

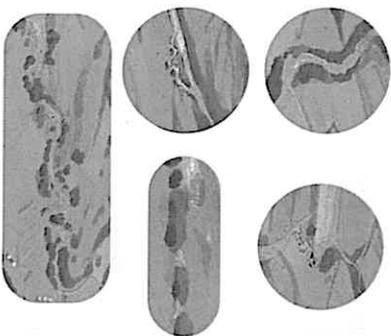
Pour l'emprunteur,
.....

Céline CHARRIAUD

.....



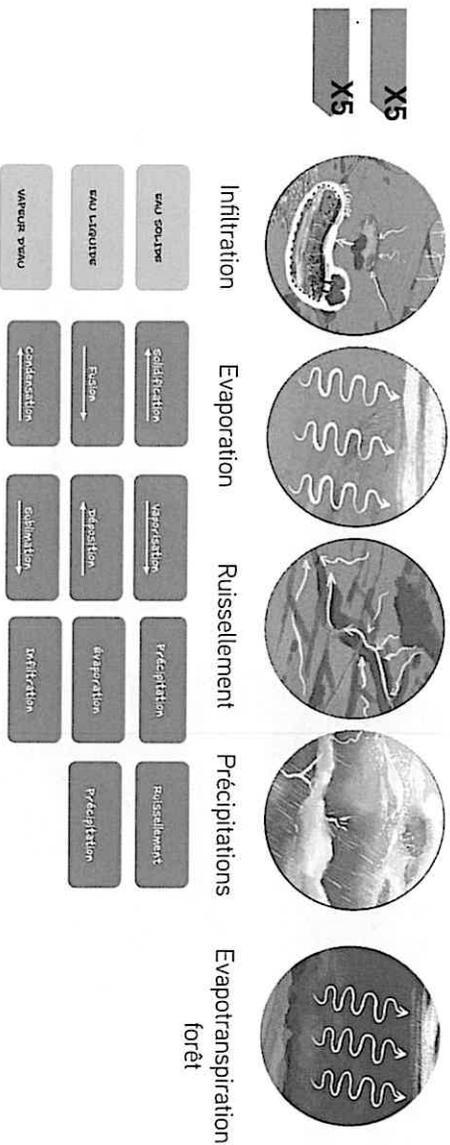
Faciliter le passage de l'eau et de la faune aquatique



Milieux - 5cm diamètre



Cycle de l'eau



Mascottes de chaque milieu, les amis de Sami - 10 cm

Ripisylve : Ali le Martin-pêcheur



Les haies : Emy l'hermine



Les mares : Timon le triton



La rivière : Sami



Le kit «rivière»

Aulne glutineux	Moules perlières	Vairons	Chabot commun
Agrion jouvencelle	Murin de Daubenton	Bergeronnette des ruisseaux	Larve d'éphémère
Peuplier noir	Saule marsault	Frêne commun	Pic vert
Loutre d'Europe	Martin pêcheur	Loche franche	Larve de plécoptère

7,5x3cm

Cycle de vie - diamètre 10cm

Le calopteryx



La truite fario



L'éphémère



Le Martin-Pêcheur



90x60cm



Espèces - diamètre 10cm

Gammaré Moule perlière Cincle plongeur Murin de Daubenton Agrion Jouvencelle Ecrevisse à pattes blanches



Loutre d'Europe



Aulne



Saule

Peuplier

Frêne

Bourgeon/Feuille/
fleur et fruit

Bourgeon/Feuille et
fleur et fruit

Bourgeon/Feuille et
fleur et fruit

Bourgeon/fleur/
Feuille et fruit

Le kit «haies»

Fonctions de la haie 6x3cm

AMÉLIORE LA QUALITÉ DE L'AIR	PROTÈGE LES SOLS	RÉGULE LA TEMPÉRATURE	UTILE ET NOURRICIERE
AGUËLLA BIODIVERSITÉ	LUTTE CONTRE LE DÉREGLÉMENT CLIMATIQUE	ÉPURE ET RÉGULE L'EAU	CRÉE DE L'OMBRE POUR LES PÂTURAGES

Arbre et arbuste - diamètre 10cm

- Erable Chêne Sorbier des Frêne
- châmpêtre pédonculé oiselleurs commun
- Prunellier Eglantier Sureau noir Noisetier



Insectes et reptiles - diamètre 10cm

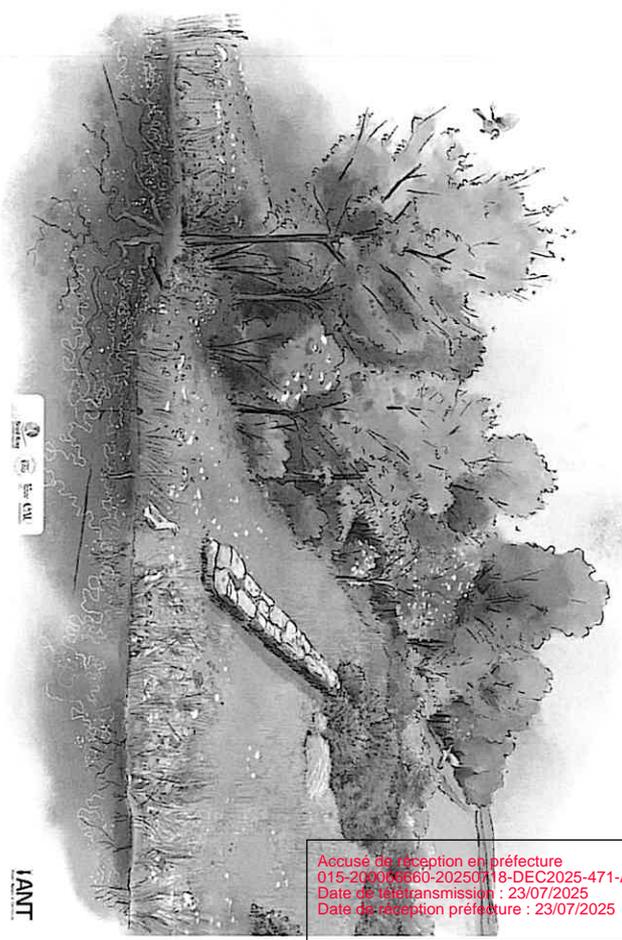
- L'osmie cornue Grand capricorne Insectes Insectes décomposition



Oiseaux - diamètre 10cm

- Milan royal Fauvette à tête noire Gai des chênes Mésange charbonnière Pic épeiche Pinson des arbres Pie grièche écorcheur Pie grièche grise

- Mammifères - diamètre 10cm**
- Chevreuil Écureuil roux Hérisson d'Europe Le lérot Renard roux Barbastelle d'Europe Hermine



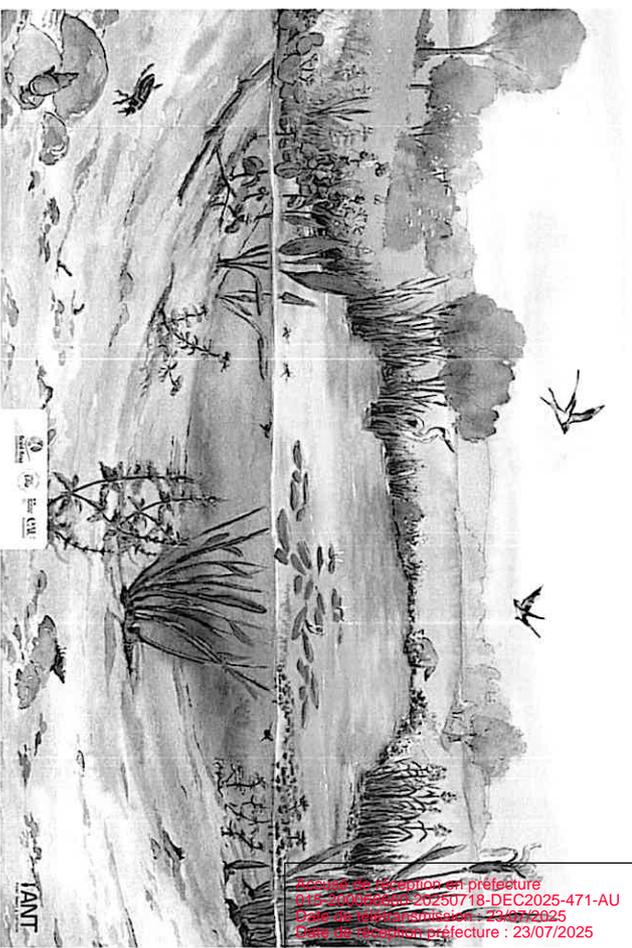
Accusé de réception en préfecture
 015-203070660-20250718-DEC2025-471-AU
 Date de l'acte de transmission : 23/07/2025
 Date de réception préfecture : 23/07/2025

IANT

Le kit «mare»

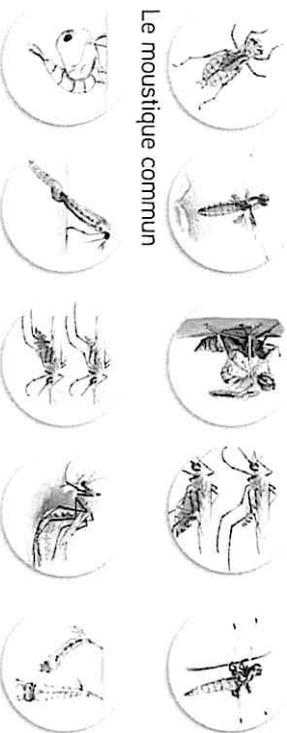
90x60cm

Iris des marais	Insectes pollinisateurs	Gerris	Dytique
Vers de vase	Héron cendré	Hirondelle rustique	Renard roux
Notonectes	Roseau commun	Callitriche	Myriophylle
Menthe aquatique	Plantain aquatique	Massette	Futeau nageant
Limnée des étangs	7,5x3cm		

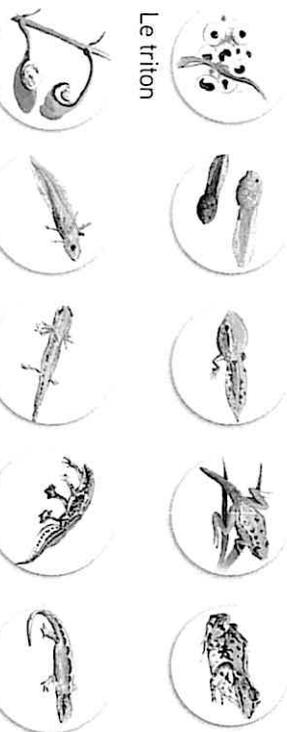


Cycle de vie - diamètre 10cm

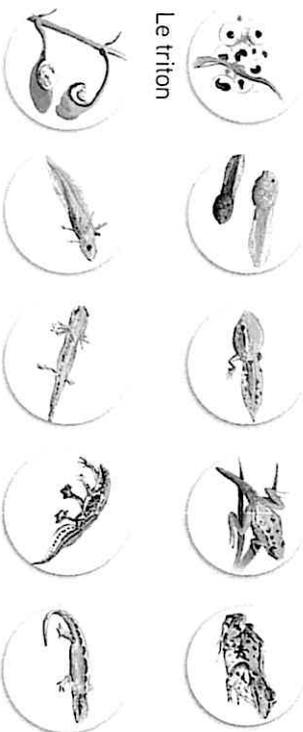
La libellule déprimée



Le moustique commun



La grenouille verte



Le triton



Boîte de réception en préfecture
 Date de réception : 20250718-DEC2025-471-AU
 Date de réimpression : 23/07/2025
 Date de mise à jour préfecture : 23/07/2025